



## Achat d un terrain hors lotissement

Par **chris1966**, le **25/08/2016** à **07:42**

Bonjour

J aimerais connaître les frais de notaire pour l achat d un terrain hors lotissement d une valeur de 60000 euros  
merci

Par **domaniewicz**, le **25/08/2016** à **11:29**

Frais de notaire pour un terrain acheté

Que vous achetiez une maison ou un terrain, la possession d'un bien est soumise à quelques règles concernant les frais de notaire. Ceux-ci s'élèveront à environ 7 % du prix total du terrain et se décomposent ainsi :

les taxes sont les frais de mutation qui s'élèvent à 5 % ;

les débours sont les frais dont le notaire a dû faire l'avance pour vous, ils valent 1 % du prix total ;

les émoluments, c'est-à-dire la rémunération du notaire de 1 %.

Bon à savoir : en cas d'hypothèque, 2 % supplémentaires peuvent s'ajouter.

Le calcul est assez complexe donc, après un premier versement de leur client, les notaires réajustent souvent leurs calculs. Ils peuvent renvoyer un trop-perçu ou réclamer un complément.

À noter : les frais de notaire réduits ont été supprimés. Ceux-ci permettaient de réduire les taxes de 5 à 1 % pour l'acquisition de terrain de lotissement auprès d'un aménageur qui avait lui-même acheté le terrain à un professionnel.

Par **chris1966**, le **25/08/2016** à **20:46**

merci pour votre réponse